

Organe du Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara occidental

N° 1, avril 2006

Cr ation du CORELSO

SOLIDARITE AVEC LA LUTTE DU PEUPLE SAHRAOUI



Depuis trente ans, le Sahara Occidental est occupé par le Maroc. En 1991, un accord entre le Maroc et le Front Polisario sous l'égide des Nations-Unies prévoyait un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Le Front Polisario a accepté toutes les conditions de cet accord alors que le gouvernement marocain continue d'empêcher la décolonisation du Sahara Occidental en refusant le référendum en violation des résolutions des Nations-Unies.

Depuis le 21 mai 2005, la population sahraouie des zones occupées, qui ne veut pas être dépossédée de son droit à choisir librement son avenir, exprime son droit à l'autodétermination et à l'indépendance par des manifestations pacifiques. Les forces marocaines d'occupation répondent par une violente répression : arrestations, emprisonnements, mauvais traitements et tortures dans les prisons, maisons dévastées, procès arbitraires avec de très fortes condamnations. Cette répression a entraîné la mort de deux manifestants sahraouis.

Face à cette répression et à l'intensification des violations des droits humains dans les zones occupées du Sahara Occidental, face au silence ou à la complaisance des gouvernements de l'Union européenne (notamment du gouvernement français) à l'égard du Maroc, des défenseurs des droits humains ont décidé de créer un Comité pour le Respect des Libertés et des Droits Humains au Sahara Occidental (CORELSO) dont le siège social est à Ivry. Dès sa création, le comité a demandé au Ministre français des affaires étrangères d'intervenir auprès des autorités marocaines pour obtenir l'arrêt de la répression et la libération des prisonniers politiques sahraouis ainsi que le respect de la légalité internationale avec la mise en œuvre du plan de paix des Nations-Unies jusqu'à la tenue d'un référendum d'autodétermination. Le CORELSO a également alerté le Parlement européen et le ministre français de la pêche pour que l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc exclut les eaux territoriales du Sahara occidental afin de respecter le droit international.

Le CORELSO est décidé à agir en coopération avec d'autres associations de défense des droits humains et celles qui apportent leur soutien au peuple sahraoui. Il s'est fixé comme objectifs prioritaires de faire respecter les libertés et les droits humains sur le territoire du Sahara Occidental occupé par le Maroc, d'obtenir la libération des prisonniers politiques Sahraouis, de soutenir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'exploitation des ressources naturelles de son territoire.

Aline Pailler et Ennaâma Asfari Coprésidents du CORELSO

STATUTS DE L'ASSOCIATION

COMITE POUR LE RESPECT DES LIBERTES ET DES DROITS HUMAINS AU SAHARA OCCIDENTAL (CORELSO)

ARTICLE 1: CONSTITUTION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

« Comité pour le Respect des Libertés et des Droits Humains au Sahara Occidental » (CORELSO).

L'association peut acquérir le statut d'organisation non gouvernementale (ONG) auprès de toutes autorités nationales ou internationales.

ARTICLE 2: OBJET

L'association a pour objet:

- Faire appliquer les clauses de l'article 73 de la Charte des Nations-Unies concernant les territoires non autonomes, notamment la reconnaissance du principe de la primauté des intérêts de leurs habitants.
- Œuvrer pour le respect des libertés et des droits humains sur le territoire Sahara Occidental occupé par le Maroc, tels que définis par la communauté internationale et notamment les engagements nationaux et internationaux afférents aux droits de l'Homme souscrits par le Maroc : Pacte international relatif aux droits civils et politiques; Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants; Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction; Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples.
- Veiller à l'application effective de la clause relative aux droits de l'homme et de la démocratie de l'accord euro-méditerranéen d'association entre l'Union européenne et le Maroc.
- Informer et sensibiliser l'opinion publique, les institutions, les élus et les médias sur les violations des droits humains et les atteintes aux libertés fondamentales subies par la population sahraouie.
- Faire respecter la liberté d'expression, d'information, de manifestation et d'organisation.
- Agir pour la libération des prisonniers politiques et d'opinion.
- Contribuer à la défense des habitants Sahraouis emprisonnés et devant les tribunaux.
- faire respecter la liberté d'accès, de circulation et d'expression pour les journalistes et les observateurs étrangers.
- Défendre et soutenir le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'exploitation des richesses naturelles de son territoire conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations-Unies.
- Favoriser le dialogue entre les organisations du mouvement syndical, social et associatif des pays du Maghreb.
- Promouvoir la coopération et la solidarité entre les peuples du Maghreb et entre les peuples des deux rives de la Méditerranée...

LE SAVEZ-VOUS ?

- La Cour internationale de justice de La Haye a précisé le 16 octobre 1975 qu'il n'y avait aucun lien de souveraineté territoriale entre le Maroc et le Sahara occidental. Elle a en même temps réaffirmé la légitimité du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.
- La République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD), créée le 27 février 1976, est membre à part entière de l'Union Africaine depuis 1982.
- 82 Etats dans le monde reconnaissent actuellement la RASD. Ces derniers mois, l'Afrique du Sud, le Kenya, l'Equateur et l'Uruguay ont reconnu la RASD.
- Le Parlement européen a adopté le 27 octobre 2005 une résolution qui « soutient une solution juste et durable du conflit du Sahara occidental, basée sur le droit et la légalité internationale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment à la résolution 1495 ».
- Le Front Polisario a procédé, en marge des festivités du 30° anniversaire de la RASD, (voir page 3) à la destruction de 3000 mines antipersonnelles en présence d'une délégation de l'Appel de Genève.
- Le parti « Ennahdj Eddimocrati » (La Voie Démocratique) est le seul parti au Maroc à soutenir que la solution du conflit au Sahara Occidental doit s'inscrire dans le cadre de la légalité internationale qui s'appuie sur la tenue d'un référendum d'autodétermination.



Activité militante du mois

Autour des militants du Comité : Sadafa Bahia – (Représentant du Front Polisaio

en France)
Khalil M'hamed – (Ministre des territoires occupés)

Le Comité du Val de Marne de l'Association des Amis de la RASD

(République Arabe Sahraouie Démocratique)

Organise une réunion débat, le jeudi 13 avril 2006 au siège du Forum Social Ivryen (Ivry/Seine)

Thème : Sahara occidental : une nouvelle donne ?

- Le soulèvement populaire sahraoui au Sahara occidental occupé par le Maroc
- Le conflit du Sahara Occidental à la veille de la réunion du Conseil de Sécurité
- Les Campements de réfugiés sahraouis après les inondations du mois de février 2006.



A Consulter

Pour plus d'information sur la lutte des Sahraouis

www.sahara-info.org www.birdhso.org www.arso.org www.afaspa.org

TRENTE ANS DE SOUFFRANCES ET DE LUTTES SAHRAOUIES

De nombreuses délégations étrangères gouvernementales, politiques, syndicales, associatives venues du monde entier ont fêté le 27 février avec le peuple sahraoui le 30° anniversaire de la proclamation de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). Cette célébration, qui s'est déroulée à Tifariti dans les territoires libérés, a exprimé la détermination du peuple sahraoui à poursuivre la lutte pour la reconnaissance de ses droits à l'autodétermination et à l'indépendance.

Une conférence internationale de solidarité, qui s'est tenue en marge des festivités, a réaffirmé l'engagement du mouvement international de soutien à la cause sahraouie à faire aboutir le processus de décolonisation du Sahara occidental par la mise en œuvre d'un référendum d'autodétermination. La conférence a vivement dénoncé la responsabilité des autorités marocaines qui empêchent, par toutes sortes de manœuvres, la tenue du référendum. Elles bénéficient malheureusement de la complicité de nombreux Etats membres de l'Union européenne, notamment de la France, qui portent donc une grande part de responsabilité dans la situation actuelle. Le Maroc ne se contente pas de bafouer les résolutions des Nations-Unies, il propose un plan d'autonomie du Sahara occidental qui deviendrait une simple province marocaine !

Parallèlement, le Maroc intensifie sa politique de répression contre les manifestations pacifiques dans les zones occupées qui réclament le droit à l'autodétermination ainsi que le respect des libertés et des droits humains. Les manifestations s'étendent même au Maroc, dans les villes à forte population sahraouie et dans les établissements scolaires et universitaires à l'initiative d'étudiants sahraouis. La répression a été particulièrement violente avant et pendant la visite du roi du Maroc à El Aaiun qui a été reçue comme une provocation. La conférence internationale de solidarité a salué la lutte des habitants sahraouis des zones occupées engagés dans « l'intifada de l'indépendance » depuis le 21 mai 2005.

Le 30^e anniversaire de la RASD a également été fêté dans de nombreuses capitales étrangères. Au siège du Parlement Européen à Strasbourg, l'intergroupe « *Paix pour le peuple sahraoui* » a organisé le 23 février une soirée de commémoration avec la participation de nombreux parlementaires et représentants des ambassades des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Le peuple sahraoui, qui lutte contre les forces marocaines dans les territoires occupés, et qui subit des conditions difficiles, aggravées par les intempéries, dans les camps de réfugiés, a d'autant plus besoin de notre solidarité que le gouvernement français, malgré ses déclarations de principe, constitue un des principaux obstacles à l'application du plan de paix des Nations-Unies. Le CORELSO est décidé à poursuivre son action pour que le peuple sahraoui puisse enfin faire reconnaître son droit à l'autodétermination. Il est intervenu auprès des instances européennes et du gouvernement français en soulignant que le seul moyen de sortir du blocage actuel est d'amener les Nations-Unies, d'une part à protéger la population contre la répression et, d'autre part, à obliger le Maroc à respecter ses engagements sous peine de sanctions.

Jean-Paul Le Marec

La participation d'une délégation sahraouie à la réunion préparatoire du Forum Social Maghrébin n'était pas du goût de tous les Marocains, même après avoir approuvé le principe de cette participation et le nombre de participants sahraouis à cette réunion (25 personnes) ; des manœuvres de certains responsables associatifs marocains ont été fomentées pour rendre la présence sahraouie impossible.

La réunion Préparatoire du Forum Social Maghrébin à Bouznika (Maroc) 27-28-29 janvier 2006

Suite aux pressions marocaines, la coordination de cette réunion a tenté d'empêcher la participation de la délégation sahraouie en arguant de réserves sur la composition de cette délégation. En clair, sur la liste qui leur a été envoyée, ils n'en ont retenu que la moitié. Mais malgré ces obstacles et ces agissements, contraires aux principes de la *charte de Porto Alegre* et de la dynamique des *Forum Sociaux*, vingt Sahraouis, hommes et femmes, ont tenu à participer à cette réunion préparatoire pour ne pas laisser la « chaise vide » et pour montrer à l'ensemble des participants que les sahraouis font partie du Grand Maghreb.

Les participants sahraouis étaient d'anciens prisonniers politiques, des militants de la défense des droits humains, des représentants des chômeurs sahraouis, des représentants des comités des étudiants sahraouis et des représentantes des femmes sahraouies. Lors de cette réunion préparatoire, les sahraouis ont participé aux différents ateliers et aux différentes plénières. Ils ont partagé avec les autres participants leurs préoccupations face à cette mondialisation aveugle et ils ont aussi partagé leur lutte et leur combat pour voir naître un Grand Maghreb des peuples. Les Sahraouis ont souligné, avec force, que la construction du Grand Maghreb passe par la résolution du conflit du Sahara Occidental sur l'application du principe d'autodétermination. Ils ont parlé également de leur combat quotidien pour exprimer leurs opinions et pour défendre leurs droits universels et notamment le droit inaliénable, le droit à l'autodétermination. Les sahraouis ont dénoncé les arrestations qu'ont connues les territoires occupés du Sahara

Occidental depuis Mai 2005. Ils ont demandé la libération immédiate des prisonniers politiques. Ils ont demandé aussi la vérité sur le sort des 526 disparus sahraouis depuis 1975 et sur celui des 150 prisonniers de guerre sahraouis. Et ils ont aussi posé le problème des mines anti-personnelles qui se trouvent au Sahara Occidental.

Les Sahraouis ont participé, particulièrement aux ateliers « Résolution des conflits »; « Démocratie et Droits Humains »; « Femmes du Maghreb : Marche vers l'égalité » ; « Immigration » ; « Jeunes » et « Mobilisation et élargissement ». Deux des quatre rapporteurs des premiers ateliers et du dernier sont des sahraouis. Lors de la lecture, en plénière, des rapports des différents ateliers, les sahraouis ont pris la parole pour dénoncer les obstacles mis à l'encontre de la participation sahraouie et ont demandé des explications au « comité de pilotage ». Ils ont demandé un engagement pour que ce genre d'incidents ne se reproduisent pas à l'avenir.

Il est à signaler que les débats se sont déroulés dans un climat de dialogue et de respect mutuel. La présence sahraouie a été très appréciée par l'ensemble des participants, Algériens, Tunisiens, Mauritaniens et Marocains. Cette réunion a été l'occasion pour les participants sahraouis de faire des rencontres avec l'ensemble des délégations présentes et aussi avec les internationaux, notamment la représentante de l'AARASD (France) et des associations belges, pour leur parler de leurs combats et leur faire part de la situation dans les territoires occupés du Sahara Occidental.

Bachir Moutik

ADHESION A CORELSO

Paris le 15 avril 2006

Madame, Monsieur, Cher(e) Ami(e)

CORELSO
Forum Social Ivryen
Centre Commercial Jeanne
Hachette
10 Promenée Gérard Philipe
94200 Ivry-sur-Seine
Tél. 0146704276, 0611645270
e-mail: corelso@yahoo.fr

Depuis trente ans, le Sahara Occidental est occupé par le Maroc. En 1991, un accord entre le Maroc et le Front Polisario sous l'égide des Nations-Unies prévoyait un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Depuis lors, le gouvernement marocain fait obstacle à la décolonisation du Sahara Occidental, en refusant le référendum en violation des résolutions des Nations-Unies.

Depuis fin mai, la population sahraouie des zones occupées exprime son droit à l'autodétermination par des manifestations pacifiques. Les forces marocaines d'occupation répondent par une violente répression : arrestations, emprisonnements, mauvais traitements et tortures dans les prisons, maisons dévastées, procès arbitraires avec de très fortes condamnations.

Face à l'aggravation de cette répression - dont peu de médias occidentaux rendent compte - et à l'intensification des violations des droits humains (avec notamment des interventions très violentes des forces des unités du GUS le vendredi 16 décembre contre la population sahraouie), vient de se constituer le *Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara Occidental* (CORELSO).

Nous avons le plaisir de vous adresser les objectifs de cette association précisés dans ses statuts en vous proposant d'en devenir adhérent(e), vous recevrez ainsi toutes publications du CORELSO.

Avec l'espoir d'une réponse favorable, recevez nos amicales salutations.

Aline Pailler et Ennaâma Asfari co-présidents Françoise Vernevaut, trésorière

BULLETIN D'ADHESION 2006 AU CORELSO

NOM	
PRENOM	
Adresse	
Téléphone	E.mail
	joindre un chèque minimum de 10 euros à l'ordre de Françoise Vernevaut et l'adresser à :
CORELSO Forum Social Ivryen	Centre Commercial Jeanne Hachette, 10 Promenée Gérard Philipe 94200 - IVRY/SUR/SEINE
Date	Signature

Conception Ali Omar Yara, Responsable du CORELSO-INFO.